

à cette amélioration. S'il eût songé à la représentation du comté de Labelle, il n'eût pas parlé dans ce sens.

**M. DEVLIN :** Le ministre des Travaux publics a bien voulu rectifier mes calculs. Il affirme que les travaux avaient coûté trois fois autant que l'estimation originale, faite au début de l'entreprise. L'honorable ministre me permettra bien, à mon tour, de rectifier ses calculs. Je n'ai qu'à citer sa propre réponse à une interpellation que j'avais faite inscrire l'an dernier, à l'ordre du jour :

Quelle est la totalité de la somme déboursée pour la construction de l'écluse ou des écluses, du Petit Rapide sur la rivière du Lièvre.

et la réponse fut celle-ci :

Les sommes déboursées pour la construction des écluses sur la rivière du Lièvre s'élèvent à une totalité de \$255,34,91.

Si on ajoute à cela la somme de \$5,000, montant du crédit en discussion, l'honorable ministre constatera que le chiffre de \$260,000, que j'ai mentionné il y a un instant, est parfaitement exact. Je suis allé plus loin : j'ai affirmé que le chiffre des réclamations pendantes contre ce canal, oscillait entre \$60,000 à \$90,000. Je fis une autre question, qui se trouve inscrite à l'ordre du jour de la dernière session : je demandai s'il existait d'autres réclamations d'indemnités contre le département, relativement à la construction de cette écluse, et la réponse textuelle du ministre fut celle-ci : il existe une autre réclamation au chiffre de \$60,971.74 pour travaux supplémentaires, et le ministre ajouta que cette réclamation n'était pas prise en sérieuse considération. Ainsi, en rectifiant mes statistiques, l'honorable ministre ne fait que me fournir l'occasion de prouver la parfaite exactitude de mes allégations et de mes chiffres. Quant à l'assertion de l'honorable ministre, relativement à la possibilité de ma candidature dans cette région du pays, je dois lui dire que cela ne touche ni de près, ni de loin aux dépenses en discussion. Si, pour devenir représentant d'un collège électoral, ou pour avoir quelque chance d'obtenir un mandat aux Communes, il faut sanctionner les gaspillages les plus éhontés ; s'il faut, dis-je, approuver des scandales comme ceux du pont Curran, et tous les autres scandales perpétrés, je refuse, à ce prix, l'honneur de briguer les suffrages des électeurs, même dans le collège électoral que j'ai l'honneur de représenter, et je crois qu'une attitude contraire serait loin de faire honneur à qui que ce soit. Celui qui ambitionne l'honneur de siéger au parlement, doit avoir d'autres titres à la confiance de l'électorat que ceux que vient de préconiser le ministre des Travaux publics. Je prie en outre le ministre de croire que si on me faisait l'honneur de m'offrir la candidature pour cette région du pays, je n'hésiterais pas à l'accepter, sûr que je suis de remporter un triomphe aussi facile que le premier.

Quai de Magog..... \$2,500

**M. RIDER :** Le ministre est-il en mesure de nous renseigner sur les particularités de ce crédit ?

**M. OUMET :** Le quai existant à Magog n'est pas un quai public ; et il paraîtrait que le propriétaire n'est pas disposé à accorder au public toutes les facilités nécessaires. Ce crédit nous permettra, si possible, d'acheter le quai et d'en faire un quai

public. Magog est une localité importante, et j'espère que si ce crédit est suffisant pour l'achat et les réparations du quai, et sa mise à la disposition du public, les recettes suffirait pour payer les frais d'entretien.

**M. RIDER :** Au cas où ce crédit serait insuffisant pour l'achat du quai, serait-ce toujours l'intention du ministre d'en faire l'achat et de le rendre public ?

**M. OUMET :** Cesera au gouvernement de décider cela plus tard.

**M. RIDER :** Je suis d'accord avec le ministre que c'est là une question importante. Magog est une ville manufacturière de grande importance ; le chemin de fer canadien du Pacifique la traverse ; et la station est à proximité du quai, qui sert de débouché à un lac d'une grande étendue. Si je suis bien informé, le quai est aujourd'hui la propriété d'un particulier, et le public y a difficilement accès. A mon avis, toute dépense effectuée par le gouvernement pour l'achat de ce quai et sa mise à la disposition du public, serait parfaitement justifiable. Est-ce l'intention du gouvernement d'en agir ainsi ?

**M. OUMET :** Oui, c'est l'intention du gouvernement.

**M. RIDER :** A-t-on déjà fait quelques démarches dans ce sens ?

**M. OUMET :** Non, sauf une entrevue que j'ai eue l'autre jour avec un monsieur de Magog, qui estime le crédit suffisant.

**M. RIDER :** Quel est le propriétaire actuel du quai ?

**M. OUMET :** Je ne le sais pas positivement.

**M. RIDER :** Comment cet argent sera-t-il dépensé ? Va-t-on faire dresser un plan des travaux et les soumettre à la concurrence publique ?

**M. OUMET :** Je n'ai pas dit que ce fût l'intention du gouvernement de bâtir un quai neuf. J'ai affirmé que c'était l'intention du gouvernement d'acheter le quai existant, de le réparer et de le livrer au public.

Port de Toronto—Travaux à l'entrée de  
l'est, etc., la ville de Toronto ayant  
contribué \$100,000..... \$50,000

**M. MULOCK :** Le ministre pourra-t-il nous dire qui est chargé des travaux, et à quelles conditions ?

**M. OUMET :** Les travaux ont été entrepris par MM. Murray et Cleveland, de Sainte-Catherine, Ontario. Date du contrat, 31 mai 1889. Les travaux se continuent aux prix portés au cahier de charges et on espère qu'ils seront terminés à l'autonne de 1895.

**M. MULOCK :** Quelle est la totalité de la somme déjà dépensée par le gouvernement sur ces travaux ?

**M. OUMET :** \$249,920.

**M. MULOCK :** La contribution de \$100,000 de la cité de Toronto est-elle englobée dans cette somme ?